



Conteneurs à verres

Par **kalaeda**, le **27/05/2019** à **08:30**

Bonjour , je souhaiterais connaître les démarches administratifs en vu d'un reccourt contre le maire de ma commune

Il souhaite faire posé des conteneurs à verre devant ma terrasse ainsi que celle de mes voisins et malgré plusieurs courriels de ma part et de mes voisins il persiste alors que des conteneurs identiques existe déjà dans la commune à coté d'un cimetière à 1 km

Ma demande consiste à connaître les démarches pour faire cesser cela avant la pose définitive.

En vous remerciant par avance des réponses apportées

Par **youris**, le **27/05/2019** à **10:09**

bonjour

je suppose que ces conteneurs seront installés sur le domaine public communal.

pour contester cette installation, il vous faut des arguments, le fait qu'il en existe déjà à 1 km n'est pas recevable car c'est un peu loin pour emmener ces verres.

vous pouvez insister pour que les heures d'utilisation soient par exemple de 7 h à 21 h et que leurs enlèvements se fassent dans la journée et non à 5 h du matin.

ne pas oublier que le maire est responsable de la tranquillité de ses administrés.

salutations